

Mairie
38680 AUBERIVES-EN-ROYANS

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

Le Maire de la commune d'AUBERIVES-EN-ROYANS (Isère)

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route

Vu la loi N° 82-213 en date du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la loi N° 82-623 du 22 Juillet 1982 et la loi N° 83-8 du 07 Janvier 1983,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu le décret N° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Considérant que pour permettre les travaux de réfection de la toiture de la garderie communale par l'entreprise ROYANS CHARPENTE, il convient d'interdire le stationnement sur les places de parking devant la cantine Route du Vercors (7 places).

ARRETE

Article 1er :

Les 7 places de parking situées devant la cantine scolaire Route du Vercors seront interdites au stationnement du 02 novembre 2021 au 12 novembre 2021

Article 2 :

Les dispositions seront portées à la connaissance des usagers par l'affichage du présent arrêté selon les règles en vigueur.

Le Maire, Monsieur Stéphane VILLARD

L'entreprise ou la personne chargée des travaux ou de l'évènement,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à AUBERIVES-EN-ROYANS

Le 26 octobre 2021

